

## **Décision concernant la première question à l'ordre du jour: La formalisation de l'économie informelle: domaine de première importance**

Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations, qui se fondent sur les résultats et les conclusions des activités qui ont été menées au titre de l'ACI sur la formalisation de l'économie informelle, ainsi que sur les enseignements qui ont pu en être tirés, afin d'éclairer la mise en œuvre du résultat 6 du programme et budget pour 2016-17 et du suivi de la résolution concernant les mesures visant à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

(Document GB.325/POL/1/1, paragraphe 27.)